

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE  
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	35

L'an deux mille dix-neuf,

le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Régine ROSSET.

**Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN**

**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°83-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF DE SOUTIEN AU DEMARRAGE DE  
L'ACTIVITE AGRICOLE**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose d'instaurer un dispositif de soutien au démarrage de l'activité agricole sur le territoire. Pour information, il informe que le secteur agricole représente 13,5 % du nombre d'établissements (source VIPE Eco 2013) présents sur le territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Le secteur du bâtiment pèse quant à lui, 12,4 %, celui de l'industrie, 7,1 % et celui du commerce et de l'hôtellerie restauration compte 20,3 %. Ce dernier a profité depuis 2014 d'un soutien marqué avec des aides directes au travers des dispositifs d'aides « Vitaminez votre activité ! ».

Le secteur de l'industrie et du bâtiment bénéficient quant à eux d'une aide indirecte avec une offre foncière diversifiée sur les parcs d'activités du territoire. En conséquence, M. Michel CRIAUD propose que le secteur agricole puisse lui aussi bénéficier d'un soutien communautaire.

Lors de sa réunion du 24 avril 2019, la commission développement économique a proposé une aide directe ayant pour vocation de soutenir le démarrage des activités agricoles. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Morbihan et après accord de la Région Bretagne, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation (SRDEII), signé avec la Région Bretagne le 20 octobre 2017, il est proposé une aide forfaitaire de 2 500 € pour toute personne qui crée :

- son propre emploi au travers de l'installation agricole (quelle que soit sa forme)
- concourt à la production alimentaire (voir annexe 1).

Il est également proposé de conditionner cette aide :

- au suivi du parcours de professionnalisation personnalisé,
- à la présentation d'une étude financière démontrant la pérennité de l'activité,
- être éligible à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou à l'aide Soutien à l'Installation en Agriculture (SIA) de la Région Bretagne pour les plus de 40 ans.

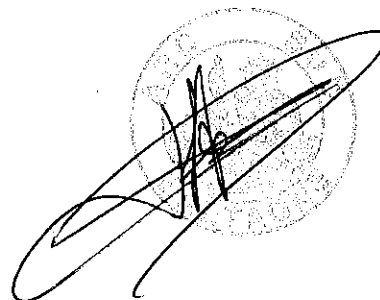
Il est rappelé que cette aide s'inscrit dans le régime des minimis, qui encadre le fonctionnement des aides aux entreprises.

M. Michel CRIAUD suggère également de solliciter la Chambre d'Agriculture du Morbihan pour déployer ce dispositif. La rémunération de cette prestation est de 2 % du montant total versé aux bénéficiaires. Il est rappelé qu'une enveloppe d'un montant de 20 000 € a été inscrite au budget primitif 2019 pour ce programme.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dispositif de soutien au démarrage de l'installation agricole,
- **APPROUVE** la fiche technique du dispositif, telle que présentée en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique avec la Région Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture du Morbihan et tout autre document et autorisation nécessaire au déploiement de ce dispositif.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/07/19  
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains a star and some illegible text, likely the name of the commune or the official's name.